

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1129 accordant une permission de trente jours à Mohamed Abdallah, planton.....

n° 1129

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à la réorganisation du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de Mohamed Abdallah, planton au service météorologique,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission de trente jours, à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à Mohamed Abdallah, planton au service météorologique. Art. 2, — La présente décision sera publiée et communiquée partout et besoin sera

pour le gouverneur en mission l'inspecteur d'administrative en mission